

VIVRE LA NATURE ENSEMBLE en Bourgogne Franche-Comté

Quelle que soit notre activité au rythme des saisons, nous partageons beaucoup de valeurs communes, nous sommes attachés à nos espaces naturels et ruraux, avec le même bonheur de l'immersion dans la nature, le plaisir de l'effort physique, de la randonnée entre amis, de l'observation de la Faune et de la Flore, dans le dialogue et le respect des activités de chacun et de la réglementation.

Nous affirmons notre volonté d'être partenaires, l'envie de partager nos passions et nos connaissances, de mieux se connaître pour mieux s'apprécier, de travailler en commun, de communiquer par la force de nos réseaux structurés, de promouvoir la sécurité de nos pratiques.

NOS ENGAGEMENTS

- 1 : Nous nous engageons à nous rencontrer de façon formelle au moins une fois par an pour faire un bilan qui sera largement diffusé et témoignera des conséquences opérationnelles de l'adoption de cette charte.
- 2 : Cet engagement se formalise au niveau régional, départemental et local avec des actions adaptées et coordonnées entre Comités et Fédérations des Chasseurs.
- 3 : Nous nous engageons à participer à nos Assemblées Générales respectives et travailler sur des thématiques communes, notamment au sein des CDESI en départements.
- 4 : Nous nous engageons à refuser toute partition de l'espace et du temps qui aurait pour conséquence l'exclusion de la chasse ou de la randonnée.
- 5 : Nous nous engageons à nous concerter préalablement en cas d'organisation d'événement sportif en période de chasse, en cas d'incompréhension ou difficulté de fonctionnement entre réseaux au niveau local, avec des actions de médiation territoriale afin de trouver une solution harmonieuse et acceptable par tous.
- 6 : Nous nous engageons dans des actions concrètes d'information et d'amélioration de la connaissance de nos pratiques respectives de randonnée et de chasse.
- 7 : Nous nous engageons à unir nos efforts par des actions de terrain visant à préserver les espaces naturels et ruraux, à favoriser les animations d'éducation à la Nature et de protection de l'Environnement, à faciliter le libre accès aux sentiers et itinéraires de randonnée balisés, dans le respect du maintien du bon état de ces espaces et de la sécurité des pratiquants.
- 8 : Nous nous engageons à communiquer dans nos revues, bulletins d'information, sites internet pour présenter et promouvoir nos actualités respectives.
- 9 : Nous nous engageons à diffuser largement cette charte et la transmettre à nos Comités et à nos Fédérations, ainsi qu'à nos partenaires (établissements publics, collectivités territoriales, organisations professionnelles, associations, adhérents).

Charte régionale signée à la Maison de la Chasse et de la Nature, Norges-la-Ville, le 4 septembre 2020,

Le Président de la FRC BFC,
Pascal SECULA



Le Président du CRRP BFC,
Guy BERÇOT

